



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dijon, le 01/07/2020

SUJET DU COMMUNIQUE

Allocation pour la diversité dans la fonction publique

Le dispositif de l'allocation pour la diversité dans la fonction publique, véritable dispositif en faveur de la promotion de l'égalité, ouvert :

- aux étudiants,
- aux demandeurs d'emploi,
- aux personnes bénéficiant d'un contrat temporaire de travail, ou un contrat à durée indéterminée et à temps partiel ou de personnes en reconversion

préparant les concours de la fonction publique, de catégorie A ou B, est reconduit pour la 13^e année consécutive.

21 allocations de diversité ont été accordées en région Bourgogne Franche-Comté, pour l'année universitaire 2020-2021.

Les critères d'attribution :

Les critères d'attribution des allocations pour la diversité sont « les ressources des familles » ainsi que « les résultats des études antérieures ».

Les résultats des études antérieures sont appréciés en tenant compte de la situation particulière et des mérites respectifs des personnes concernées, c'est-à-dire en prenant en considération leurs difficultés d'origine matérielle, familiale ou sociale, ainsi que la possibilité qui leur est faite d'accéder à des informations de qualité. Cette démarche se traduira par l'expression de points de charge selon le barème en vigueur.

Cette allocation pour la diversité est cumulable avec une bourse sur critères sociaux pour les étudiants, ainsi qu'avec l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) pour les demandeurs d'emploi.

Cécile HERMIER
Préfecture de la région Bourgogne-Franche-Comté, Préfecture de la Côte-d'Or
Service régional et départemental de la communication interministérielle

Tél : 03 80 44 64 05 / 64 44 / 64 04
53, rue de la Préfecture
21 000 DIJON

www.cote-dor.gouv.fr
[www.prefectures-regions.gouv.fr/
bourgogne-franche-comte](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/bourgogne-franche-comte)



@Prefet21_BFC



@Prefet21.BFC



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Les revenus pris en compte sont ceux perçus sur l'année 2019 et ne doivent pas dépasser 33 100 €.

Ce montant sera majoré en fonction du nombre de points obtenus.

D'un montant annuel de 2 000 €, le versement de l'allocation est effectué en deux fois et est subordonné à la fréquentation assidue du bénéficiaire à la préparation au concours et à son engagement à se présenter aux épreuves d'admissibilité du concours préparé.

Modalités pratiques de dépôt de candidature à l'allocation :

Il est désormais obligatoire pour les candidats de procéder à une inscription en ligne avant le 23 septembre 23h59 sur le site :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/allocations-diversite-2020>

Pour plus d'informations :

<https://www.fonction-publique.gouv.fr/score/preparations-aux-concours/allocations-pour-la-diversite-dans-la-fonction-publique>

<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/bourgogne-franche-comte/Actualites/L-allocation-pour-la-diversite-dans-la-fonction-publique-2020-2021-en-Bourgogne-Franche-Comte>

Cécile HERMIER
Préfecture de la région Bourgogne-Franche-Comté, Préfecture de la Côte-d'Or
Service régional et départemental de la communication interministérielle

Tél : 03 80 44 64 05 / 64 44 / 64 04
53, rue de la Préfecture
21 000 DIJON

www.cote-dor.gouv.fr
www.prefectures-regions.gouv.fr/bourgogne-franche-comte

@Prefet21_BFC

@Prefet21.BFC